

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 42 (2005)
Heft: 1658

Artikel: Salaire réel et revenu disponible
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1013638>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Salaire réel et revenu disponible

**Le seul rattrapage du renchérissement ne suffit pas.
Le pouvoir d'achat des salariés passe
en premier lieu par le maintien de leur revenu disponible.**

La priorité absolue de l'action syndicale, c'est la défense du salaire réel. Elle n'est pas une revendication, mais une exigence du respect de la bonne foi: les conditions du contrat initial doivent être garanties dans la durée. Le salarié ne peut pas être payé en francs dévalués, en monnaie de singe.

L'indice des prix à la consommation est considéré comme l'indicateur de référence. Son élaboration a pu être l'objet de discussions serrées: liste des prix retenus, fréquence des relevés et surtout pondération des principaux postes en fonction de leur importance pour un ménage moyen (logement, alimentation, loisirs, etc.) Pourtant même si l'appréciation subjective se mêle à la statistique scientifique, l'indice n'est pas un sujet de contestation politique. Comme tel, il est reconnu par les partenaires sociaux. Cependant l'appréciation du coût de la santé fait problème.

Coût et prime

Des parlementaires socialistes se sont étonnés que les primes d'assurance maladie, dépense incontournable, ne soient pas prises en compte. Si elles augmentent sans que cette hausse soit

enregistrée par l'indice, elles ne sont pas compensées, elles entraînent donc une baisse du revenu disponible et la défense du salaire réel est affaiblie. Il y a arnaque écrit la conseillère nationale Géraldine Savary (PS/VD).

En fait l'indice des prix prend en compte les dépenses de santé. Le coût du tube d'aspirine ou de la chambre d'hôpital ne lui échappe pas. Mais les primes d'assurance sont le reflet non seulement des prix, mais du volume de consommation. Si un établissement hospitalier abrège la durée des séjours dans toute la mesure où les progrès de la médecine le permettent, il aura par cette rotation accélérée réduit les coûts par patient soigné, mais augmenté la facture adressée aux assurances puisque ses interventions auront été plus nombreuses. Prix et volume sont deux facteurs distincts. Si vous consommez plus, vous paierez plus, même avec un rabais de quantité! Or une société démographiquement vieillissante consomme plus de médecine. La hausse des primes le reflète.

l'article d'André Gavillet continue en page 7

Sommaire

La chasse aux pédophiles sur le net ne va pas sans dommages.
page 2
Les étrangers sommés de s'intégrer.
page 3
Monsanto vend les OGM loin de l'Europe.
page 4
Les idées de DP: le fonds syndical de placement.
page 5
Forum: La fracture numérique se cache dans les villes.
page 6
IRIL: un documentaire entre cris et chuchotements.
page 7
L'écriture s'enrichit à la frontière des langues.
page 8

Coupes budgétaires

L'Etat peut devoir s'alléger et s'assouplir. Mais il doit le faire guidé par une vision de son rôle, en énonçant ses tâches prioritaires et inaliénables et en les soumettant au débat démocratique.

Edito page 3

Au fil de l'exploitation

Un documentaire mène l'enquête autour de la fermeture d'une firme de collants en nylon, entourée de secrets et de silences.

L'Usine, documentaire suisse actuellement projeté à Lausanne et à Genève, est un film court mais intense, qui retrace la saga de la firme Iril, implantée à Renens dans le canton de Vaud. Son histoire condense les éléments essentiels du rapide développement industriel des années dites des Trente Glorieuses. Fondée en 1951 par Jules Rime et Jean Nussbaumer, l'usine Iril SA produit essentiellement des bas, puis des collants en nylon. Cette matière qui révolutionne la mode assure son succès. Dans les années septante, alors qu'elle est devenue le n°1 du textile en Suisse et le plus gros employeur de Renens, elle occupe 1600 personnes, pour la plupart des femmes non qualifiées et d'origine étrangère. Une seconde usine est construite, ainsi que trois immeubles de logements réservés

au personnel. Mais les temps changent et à partir de 1982 les ateliers ferment les uns après les autres. En 2002, Iril délocalise la totalité de sa production en Pologne.

Le mystère coupable

Pour captiver le spectateur autour de ce récit, le réalisateur, Alex Mayenfisch, joue adroitement du paradoxe apparent entre l'importance d'Iril dans le développement de Renens et le mystère qui entoure cette firme. Les documents sont rares et les témoignages difficiles à réunir. Personne, et l'actuel directeur moins que quiconque, ne souhaite parler de ce fleuron de l'industrie vaudoise. Contraint à la sobriété, le film juxtapose des séquences issues des maigres sources, alors qu'un dessin animé vient combler par moment, l'absence d'ar-

chives visuelles. Les contrastes rythment la narration. A la libération des femmes, symbolisée par les bas en nylon et la minijupe des publicités glamour, s'opposent les conditions de travail exécrables des ouvrières d'Iril. Et, paradoxe central du film, l'exploitation crasse des travailleurs s'oppose à leur attachement (bien qu'ambigu) à l'usine. La nécessité de donner sens et valeur à ce qui remplit son existence devient ici un terrible piège, renforcé par le rêve d'un avenir meilleur pour soi et surtout pour ses enfants. Le jeu en valait peut-être la chandelle à l'époque mais le silence qui entourait les pratiques d'Iril révolte aujourd'hui. Heureusement que l'usine n'existe plus que bien loin de notre mauvaise conscience. Là-bas où l'histoire se répète sans doute. cf

Suite de la première page

Salaire réel et revenu disponible

Revenu disponible

Certes il serait concevable d'introduire dans l'indice un poste «dépense assurance maladie» qui représenterait les primes en pour-cent des dépenses totales d'un ménage moyen et qui varierait avec leur évolution. Mais cette solution hybride aurait l'inconvénient majeur de brouiller les principes méthodologiques: l'assurance ne correspond pas à une dépense individuelle consommée. Tout le monde mange, se loge, mais tout le monde n'est pas malade. Ceux qui le sont obtiennent un remboursement; de surcroît l'assurance maladie est subven-

tionnée. Où faire apparaître ces données, en concordance avec la comptabilité nationale, si l'on bâtit un indice bricolé?

Et pourtant le problème du recul du pouvoir d'achat existe. Mais il faut le déterminer avec d'autres outils.

L'Office fédéral de la statistique (OFS) analyse le revenu des ménages. Les dépenses de consommation apparaissent clairement et aussi les dépenses dites de transfert, pour 38,3%, ce qui est considérable! Soit 13,8% pour les impôts et taxes, 22,3% pour les assurances, 2,2% pour les cotisations et dons. A partir de ces données, l'OFS a calculé l'influence de

l'évolution des primes de l'assurance maladie sur la croissance du revenu disponible. Il apparaît que les primes réduisent chaque année le revenu disponible de 0,4 ou 0,5%.

En conséquence, l'adaptation des salaires doit être basée sur l'indice des prix, le rattrapage étant majoré de 0,5%. La défense des salaires réels, c'est la compensation de l'inflation et le maintien du revenu disponible. Il est de l'intérêt des syndicats de travailler avec plusieurs outils statistiques. Le seul rattrapage du renchérissement ne suffit pas. La défense du salaire réel, c'est le maintien du revenu disponible. ag

Revenu disponible et impôt

Un indice du revenu disponible ferait apparaître clairement la place de l'impôt qui réduit les montants qui peuvent être affectés à la consommation ou à l'épargne. Il n'est pas pris en compte par l'indice, il n'est pas compensé. En revanche, la TVA qui renchérit les prix entre dans le calcul de l'indice. Si le renchérissement est compensé, le revenu disponible n'est pas réduit par cet impôt. Quand la gauche et les syndicats raisonneront plus systématiquement en revenu disponible, cette donnée simple sera enfin comprise.